



résiliation abusive ligne téléphonique

Par **erreurft**, le **26/05/2009** à **11:56**

Monsieur,

Ma ligne téléphonique à été résiliée par erreur par france télécom il y a 1 mois et demi de cela; en effet aucune demande n'a été faite à cette adresse

Suite à cette erreur mon abonnement internet (internet +téléphone) à été résilié

Plusieurs courriers AR recommandé ont été fait à l'adresse de france Télécom, et je me suis rendu plusieurs fois dans les locaux de l'agence;

Aucun problème technique, aucun déménagement, et ma ligne téléphonique ne fonctionne toujours pas et ceci malgré mes relances incessantes

Je m'adresse donc à vous afin de pouvoir obtenir des informations concernat mes droits à la consommation, et aux préjudices que ce facheux incidents entraine

Mon internet fonctionne depuis peu mais ma ligne téléphonique demeure hors service

Je vous vremercie par avance de l'aide que vous pourriez m'apporter, et vous prie d'agrèer, Monsieur, mes sincères salutations

S.Lange

Par **ardendu56**, le **26/05/2009** à **12:12**

erreurft, bonjour

Vous avez un litige avec votre opérateur téléphonique (facture, conditions d'abonnement...) ?
Vous pouvez faire appel à un médiateur gratuit.

Il intervient pour les abonnés AOL France, Bouygues Telecom, Cegetel, Easy_neuf, France Télécom, neuf mobile, Orange, SFR, Télé2, Universal Mobile, Carrefour Mobile.

"La médiation est un niveau de recours supplémentaire, **rapide et gratuit dans le processus de traitement amiable des litiges** commerciaux entre les opérateurs de téléphonie et d'internet, et leurs clients. Le médiateur intervient sur la demande du client lorsqu'il estime ne pas avoir obtenu de réponse satisfaisante ni auprès du service clients, ni auprès du service consommateurs de son opérateur."

Le médiateur des communications électroniques :

<http://www.mediateur-telecom.fr/index.html>

Bien à vous.

Par **jeetendra**, le **26/05/2009** à **12:14**

bonjour, contactez la dgccrf des Pyrénées Orientales à Perpignan, ils vous aideront dans votre différent avec France Télécom, adresse ci-dessous, courage à vous, cordialement

La Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

La D.D.C.C.R.F. assure un accueil dans ses locaux le lundi de 9 heures à midi et le mercredi de 14 à 17 heures.

1, bd Kennedy 66100 [fluo]PERPIGNAN[/fluo] CEDEX

Téléphone : 04 68 66 27 00

Télécopie : 04 68 66 27 10

Mail : ud66@dgccfr.finances.gouv.f

Selon la nature du litige (réglementaire ou contractuel), le dossier est traité par la D.D.C.C.R.F. elle-même, ou, le plus souvent, orienté vers l'organisme compétent et notamment vers la Commission de Règlement des Litiges de Consommation.

[fluo]La C.R.L.C[/fluo]., [fluo]composée à parité de professionnels et de consommateurs, a été mise en place en 1995 au sein de la Maison Catalane de la Consommation à Perpignan pour favoriser la résolution amiable des petits litiges de nature civile.

Vous pouvez la saisir directement en vous adressant à :[/fluo]

Commission de Règlement des Litiges de Consommation

CRLC 66-BP20987-6602 [fluo]PERPIGNAN[/fluo] CEDEX

Téléphone: 04 68 35 50 88

mail : crlc66@orange.fr

La permanence d'accueil est assurée le mardi de 10h à 13 h - bourse du travail-place Jean Rigaud -1er étage PERPIGNAN